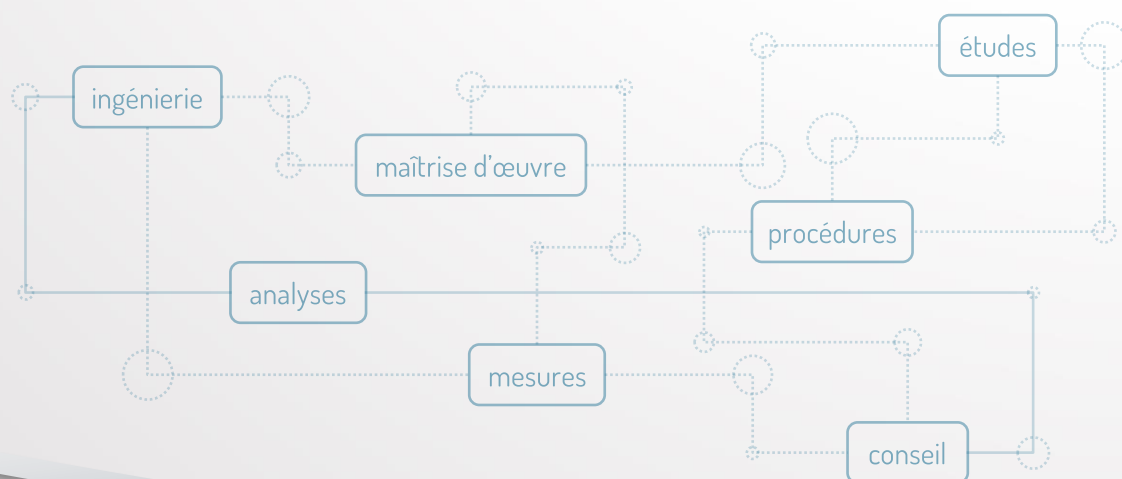


# Accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine

Demande d'autorisation environnementale  
F - Capacités techniques et financières



février 2022



12 Avenue du Pré de Challes - Parc des Glaisins  
ANNECY LE VIEUX - 74 940 ANNECY  
☎ 04 50 64 06 14 ☎ 04 50 64 08 73  
@ : [sage.annecy@sage-environnement.fr](mailto:sage.annecy@sage-environnement.fr)  
🌐 : [www.sage-environnement.com](http://www.sage-environnement.com)

# Fiche document :

## Informations :

<b>Client / Maître d'ouvrage :</b>	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
<b>Contact – Coordonnées :</b>	
<b>Numéro dossier SAGE :</b>	18.211
<b>Responsable :</b>	Sandrine Chabault
<b>Assistant(e)s :</b>	
<b>Relecteur :</b>	
<b>Titre :</b>	Accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine
<b>Sous titre – objet :</b>	Demande d'autorisation environnementale F - Capacités techniques et financières
<b>Catégorie document :</b>	Dossier réglementaire
<b>Mots clés :</b>	Méthanisation, ICPE, Autorisation, Vaucluse
<b>Statut document :</b>	Provisoire
<b>Indice de révision :</b>	V2
<b>Référence document :</b>	SC/18.211/V2
<b>Confidentialité :</b>	
<b>Fichier :</b>	F - Capacités techniques et financières.docx
<b>Date :</b>	10/02/2022
<b>Nombre de pages :</b>	8

## Historique des versions et révisions :

Indice révision	Date	Détails – modifications	Resp.
0	08/07/2021	Version initiale	Sandrine Chabault
1	07/12/2021	Version modifiée avec éléments communiqués par l'exploitant	Sandrine Chabault
2	10/02/2022	Version modifiée avec éléments communiqués par l'exploitant	Sandrine Chabault



12 Avenue du Pré de Challes – Parc des Glaisins  
ANNECY LE VIEUX – 74 940 ANNECY  
☎ 04 50 64 06 14 📠 04 50 64 08 73  
@ : [sage.annecy@sage-environnement.fr](mailto:sage.annecy@sage-environnement.fr)  
🌐 : [www.sage-environnement.com](http://www.sage-environnement.com)

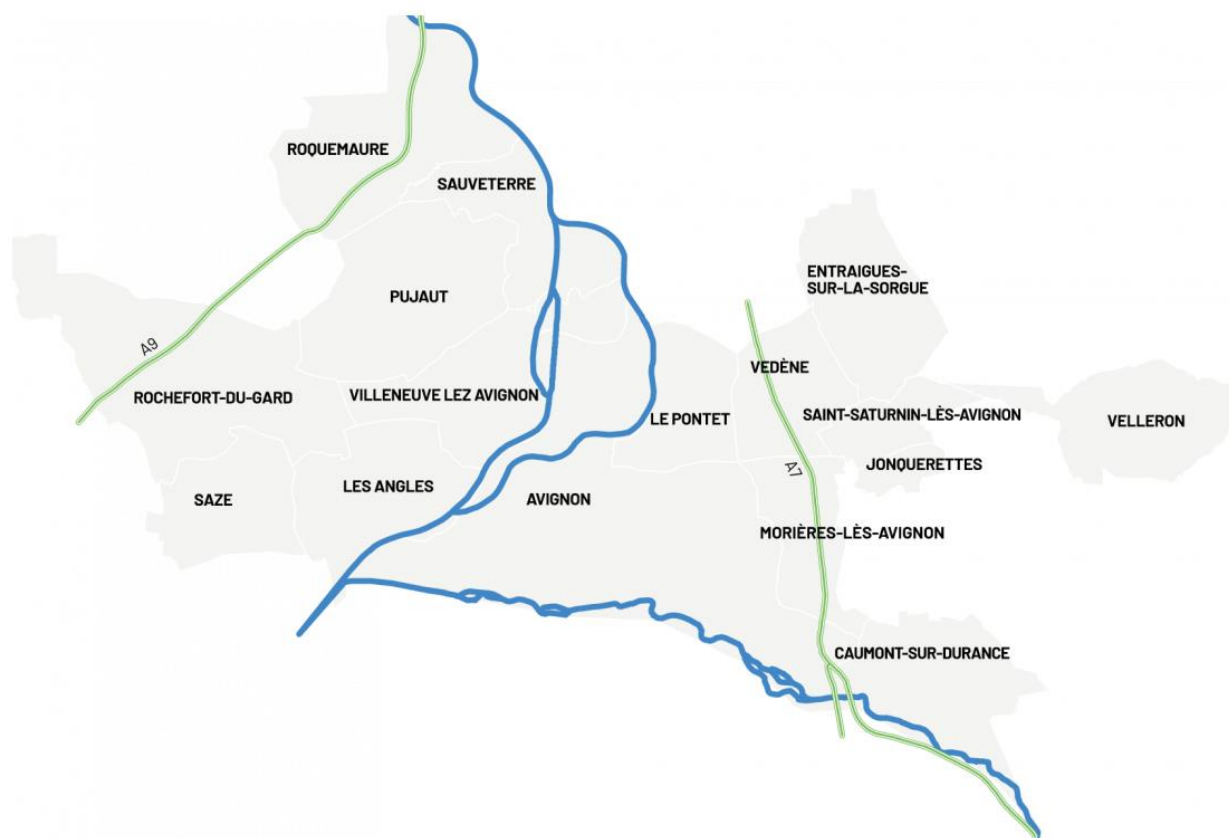
## TABLE DES MATIERES

<b>I. Capacités techniques</b> .....	<b>4</b>
I.1 Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.....	4
I.2 Fonctionnement administratif .....	5
I.3 Exploitation de la station d'épuration de Courtine.....	6
I.3.1 Présentation de Grand Avignon Assainissement.....	6
I.3.2 Moyens techniques et humains de Grand Avignon Assainissement .....	6
<b>II. Capacités financières</b> .....	<b>7</b>
II.1 Budget du Grand Avignon .....	7
II.1.1 Budget principal 2021.....	7
II.1.2 Budget annexe Assainissement .....	8
II.1.3 Bilan financier de l'exploitation de la station d'épuration de Courtine.....	8

# I. Capacités techniques

## I.1 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, créée en 2001, regroupe 16 communes des départements du Vaucluse et du Gard accueillant plus de 196 000 habitants.



Les compétences transférées ou déléguées par les 16 communes membres confèrent au Grand Avignon un droit d'exercice exclusif. La communauté d'agglomération intervient ainsi dans le cadre de :

- compétences obligatoires :
  - développement économique,
  - aménagement de l'espace communautaire,
  - équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,
  - politique de la ville,
  - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
  - accueil des gens du voyage,
  - collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- compétences optionnelles :
  - création ou aménagement et entretien de voies d'intérêt communautaire, création ou aménagement de parc de stationnement d'intérêt communautaire,
  - assainissement,
  - eau,
  - construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

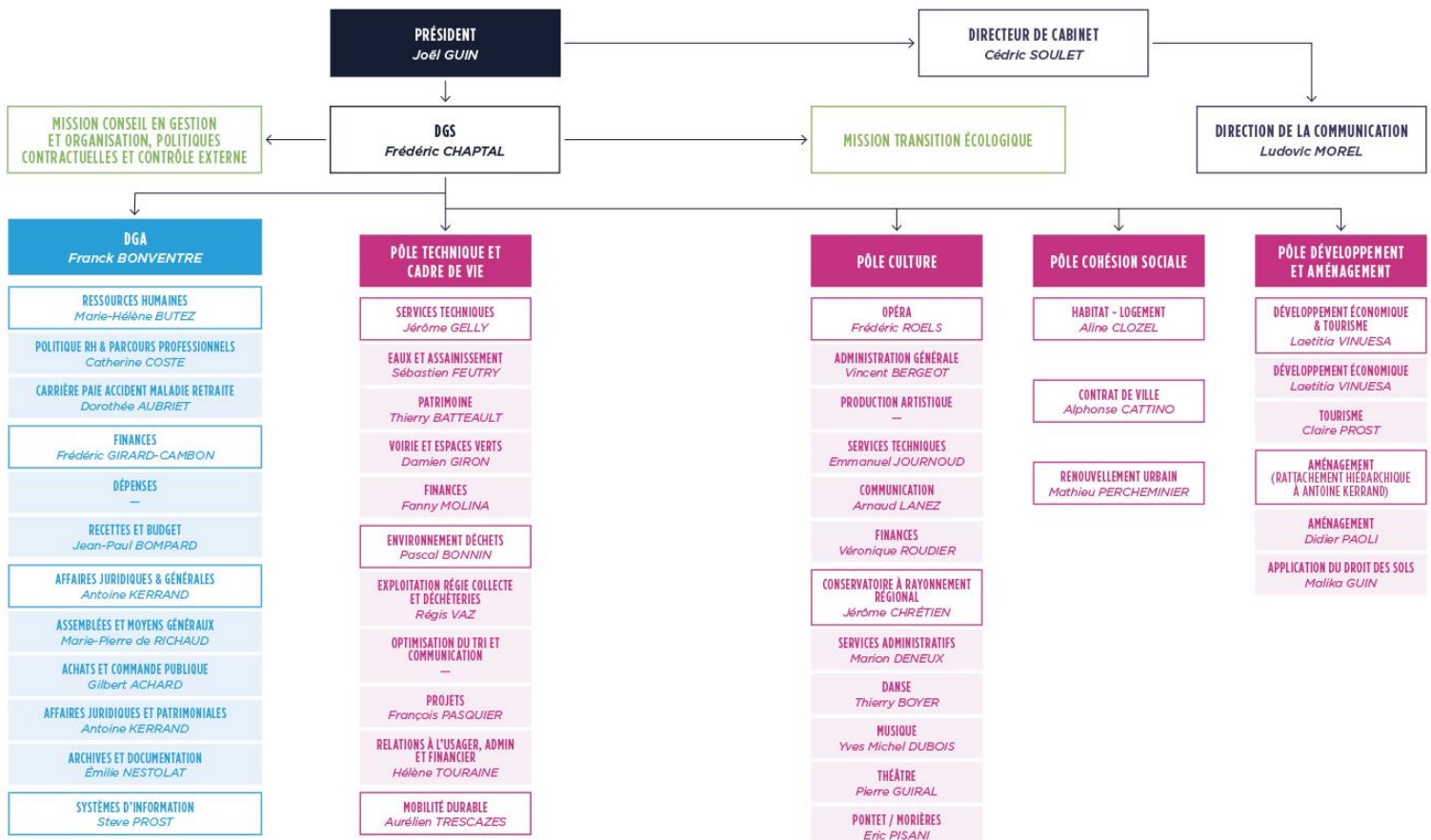
- compétences facultatives :
  - gestion et mise en valeur de l'environnement,
  - construction, aménagement, gestion des bâtiments pour l'accueil des services publics,
  - construction, gestion et entretien des installations et réseaux de collecte et de traitement des eaux pluviales,
  - constitution de réserves foncières en vue d'opérations d'aménagement communautaires,
  - création de la participation pour le financement des voiries et réseaux publics,
  - installation, aménagement, gestion, entretien et maintenance des abris des stations de transports urbains et de leurs accessoires.

## 1.2 FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Le fonctionnement de la communauté d'agglomération s'appuie sur trois instances :

- le Conseil Communautaire, organe délibérant qui traite des affaires relatives aux compétences de la communauté d'agglomération ;
- le Bureau Communautaire qui facilite le processus de décision de la communauté d'agglomération. Il est en charge des affaires courantes, veille au bon fonctionnement de l'institution et traite des attributions déléguées par le Conseil Communautaire ;
- les Commissions Thématiques : au nombre de 6, elles élaborent des projets en accord avec les stratégies du Grand Avignon. Elles participent activement à la politique publique chacune dans des domaines spécifiques.

Plus de 500 agents titulaires et des agents contractuels, soit une équipe de plus de **600 personnes** assure l'ensemble des fonctionnements administratifs et opérationnels de la collectivité.



Organigramme du Grand Avignon

Les questions relevant des compétences « eau » et « assainissement » sont suivies par la commission « Développement durable, environnement, déchets et travaux ».

Un Vice-Président délégué à l'eau et à l'assainissement représente le Président du Grand Avignon dans ce domaine.

La Direction des Services Techniques comprend un service eau et assainissement composé de 19 agents en charge du suivi des interventions dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement collectif, non collectif et de la Gémapi.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'assainissement collectif, des agents assurent le suivi de l'exploitation des services et des travaux.

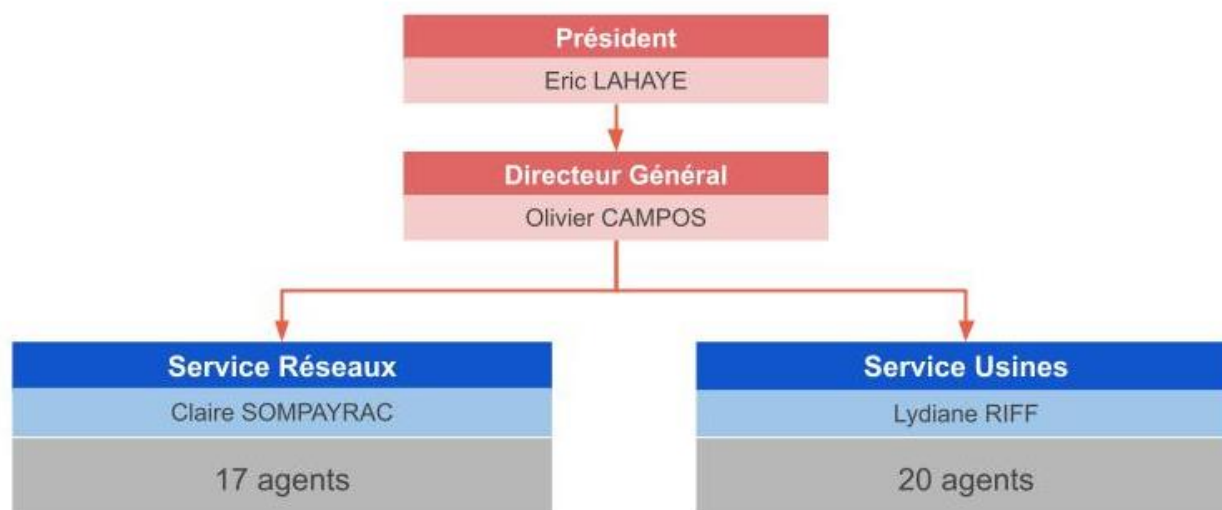
## I.3 EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DE COURTINE

### I.3.1 Présentation de Grand Avignon Assainissement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Grand Avignon a délégué par contrat l'exploitation du service public de l'assainissement collectif du Grand Avignon à la Société d'Assainissement du Grand Avignon (SAGA), filiale 100% de Veolia Eau (ou Grand Avignon Assainissement) société anonyme à conseil d'administration représentée par Monsieur Eric LAHAYE, président.

Ce contrat de délégation de service public inclut l'exploitation de la station d'épuration de Courtine, ainsi que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les autres stations d'épuration présentes sur le territoire du Grand Avignon : Courtine, Caumont-sur-Durance, Velleron, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Saze, Roquemaure, Morières-lès-Avignon, et Jonquerettes ; la station de Sauveterre sera intégrée au contrat d'exploitation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### I.3.2 Moyens techniques et humains de Grand Avignon Assainissement



## II. Capacités financières

### II.1 BUDGET DU GRAND AVIGNON

Le budget consolidé du Grand Avignon est constitué d'un budget principal et de 13 budgets annexes.

Le budget principal porte sur la gestion des services publics relevant de l'administration directement alors que les 13 budgets annexes concernent tous les services publics spécifiques : eau et assainissement, transports urbains, collecte et traitement des déchets, Opéra Grand Avignon et tourisme...

Le compte administratif présente le bilan des recettes et dépenses de l'année passée.

Le budget primitif permet d'évaluer les recettes et d'autoriser les dépenses de l'année à venir. Chaque secteur est scindé en deux : une part est dédiée au fonctionnement, l'autre aux investissements.

Chaque année la répartition et les choix sont adoptés collégalement en Conseil Communautaire.

#### II.1.1 Budget principal 2021

Pour l'année 2021, le budget total est fixé à 161,2 millions d'euros : 135,1 millions d'euros sont dédiés au fonctionnement et 26,1 millions d'euros à l'investissement.

	RECETTES	DEPENSES
<b>Section de fonctionnement</b> 135,1M€	RRF 135,1	DRF 121,8
	recettes d'ordre: 0,02	Auto financement 13,3
<b>Section d'investissement</b> 26,1 M€	Auto financement 13,3	DI 26,1
	Autres RI 12,8	

RRF : recettes réelles de fonctionnement (impôts et taxes, dotations et participations, produits des services, produits financiers et autres produits)

DRF : dépenses réelles de fonctionnement (charges à caractère général, charges de personnel, atténuations de produits, autres charges de gestion courante, charges financières, charges exceptionnelles)

RI : recettes d'investissement

DI : dépenses d'investissement

L'autofinancement s'élève à 13,3 millions d'euros.



## II.1.2 Budget annexe Assainissement

Le budget annexe Assainissement s'élève à 22,1 millions d'euros.

- Produits de fonctionnement : 8,83 M€
  - redevances : 7,81 M€
  - participations : 601 k€
  - autres : 419 k€
- Charges de fonctionnement : 8,83 M€
  - dépenses de gestion : 1,66 M€
  - charges financières : 1,16 M€
  - autres charges : 66 k€
  - dépenses d'ordre : 5,94 M€
- Recettes d'investissement : 13,3 M€
  - avances et subventions reçues : 1,12 M€
  - emprunt d'équilibre : 6,23 M€
  - recette d'ordre : 5,94 M€
- Dépenses d'investissement : 13,3 M€
  - dépenses d'équipement : 8,2 M€
  - capital à rembourser : 4,8 M€
  - autres : 0,3 M€

## II.1.3 Bilan financier de l'exploitation de la station d'épuration de Courtine

Le compte annuel de résultat d'exploitation (CARE) de l'année 2020 est le suivant :

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>9 320 281</b>	<b>9 686 768</b>	<b>3.93 %</b>
Exploitation du service	5 923 912	6 060 842	
Collectivités et autres organismes publics	3 382 992	3 617 527	
Travaux attribués à titre exclusif	9 098	12 678	
Produits accessoires	4 279	- 4 279	
<b>CHARGES</b>	<b>8 973 176</b>	<b>10 129 517</b>	<b>12.89 %</b>
Personnel	1 326 410	1 599 423	
Energie électrique	483 046	530 728	
Produits de traitement	122 626	161 563	
Analyses	47 122	45 675	
Sous-traitance, matières et fournitures	1 514 099	1 745 728	
Impôts locaux et taxes	62 985	85 291	
Autres dépenses d'exploitation	644 079	732 225	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	69 966	60 569	
<i>engins et véhicules</i>	146 248	210 276	
<i>informatique</i>	202 199	198 588	
<i>assurances</i>	56 678	45 405	
<i>locaux</i>	308 747	334 800	
<i>autres</i>	- 139 759	- 117 415	
Frais de contrôle	30 000	30 686	
Redevances contractuelles	0	119 786	
Contribution des services centraux et recherche	342 344	271 858	
Collectivités et autres organismes publics	3 382 992	3 617 527	
Charges relatives aux renouvellements	994 338	1 017 076	
<i>fonds contractuel ( renouvellements )</i>	994 338	1 017 076	
Charges relatives aux investissements	23 134	171 950	
<i>programme contractuel ( investissements )</i>	23 134	171 950	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>347 105</b>	<b>- 442 748</b>	<b>NS</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	115 689	0	
<b>RESULTAT</b>	<b>231 417</b>	<b>- 442 747</b>	<b>NS</b>